

## Saisine n°2005-60

### DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

à la suite de sa saisine, le 10 juin 2005  
par M. Jean-Christophe LAGARDE, député de Seine-Saint-Denis

---

*La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 10 juin 2005, par M. Jean-Christophe LAGARDE, député de Seine-Saint-Denis, de la réclamation de M. F.B., lui-même impliqué personnellement dans diverses affaires d'escroquerie au préjudice de la CPAM, mettant en cause des agissements de deux fonctionnaires de police.*

*La Commission a entendu M. F.B. et a pris connaissance des pièces de procédure.*

### ► DÉCISION

Les faits dénoncés par M. F.B. ont fait l'objet d'une enquête minutieuse de l'Inspection générale des services de la Préfecture de police.

La Commission ne relève aucun manquement à la déontologie.

*Adopté le 18 décembre 2006*